Cartographe

Α

Règlement d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage

du 12 janvier 2000

В

Programme d'enseignement professionnel

du 12 janvier 2000

Entrée en vigueur

 $1^{\rm er}$ janvier 2000 (Dispositions concernant l'apprentissage et le programme d'enseignement)

1er janvier 2001 (Dispositions concernant l'examen de fin d'apprentissage)

Le texte de ce règlement et ce programme d'enseignement n'est pas publié dans la Feuille fédérale. Des tirés à part peuvent être obtenus auprès de l'EDMZ, 3003 Berne.

28 mars 2000 Chancellerie fédérale

2000-0281